

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE525

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 23

A l'alinéa 26, substituer à la référence:

"au III. de l'article L. 711-1",

la référence:

"à l'article L. 711-1-1

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.